

TROISIÈME PARTIE

SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

DILEMMES ET DEFIS DE LA DEMOCRATIE AU CANADA

par Louis SABOURIN

Dès que l'on prétend tenir à la démocratie, on doit exiger que la parole du pouvoir politique ne soit pas seulement celle de la décision mais aussi celle de la médiation entre les propos divers qui expriment les intentions, les intérêts, les conflits de la collectivité.

Fernand Dumont.

“La démocratie est aujourd’hui une philosophie, une manière de vivre, une religion, et presque accessoirement une forme de gouvernement. Une signification aussi riche lui vient tant de ce qu’elle est effectivement que de l’idée que s’en font les hommes lorsqu’ils placent en elle leurs espérances d’une vie meilleure. Dissocier ce qui, en elle, est réalité de ce qui est croyance, contribuerait à rendre incompréhensible non seulement le dynamisme qui l’anime mais même ses conditions positives car celles-ci n’ont de sens qu’en fonction de la mystique qui l’incarne”. Georges Burdeau a bien saisi le diptyque démocratique.

Son analyse du phénomène démocratique s’applique aussi bien au Canada qu’à d’autres pays du monde car la réalité démocratique canadienne est, sur plusieurs plans, fortement dichotomique. Essentiellement, elle m’apparaît comme la recherche d’une convergence entre des idéaux liés à l’épanouissement de l’être individuel et collectif et ceux marqués par le souci d’un mieux-être matériel et social. Politiquement et culturellement, le Canada n’est pas *un*, à plusieurs titres : Etat fédéral formé d’une mosaïque de sociétés, pays au langage polyphonique, la démocratie canadienne tient plus de la symphonie avec chœur que de la musique de chambre.. Concilier toutes ces voix, souvent discordantes, tel est le dilemme et le défi du devenir démocratique au Canada. Saura-t-on tirer profit des innovations en la matière en montant un appareil stéréophonique ou en misant sur

plusieurs appareils monophoniques ? Il y a sûrement là sujet à une composition originale qui relève plus de l'inspiration musicale que de la prospective ou de la théorie politique.

Quoique d'une seule voix, ma contribution comportera deux mouvements : le premier lié aux dilemmes fondamentaux de la démocratie du Canada, et le second axé sur les défis majeurs auxquels elle a à faire face.

I – DILEMMES DE LA DEMOCRATIE AU CANADA

1 - *Démocratie institutionnelle, démocratie personnelle.*

Si, d'une part, un ensemble d'institutions, de coutumes, de lois et de pratiques -consacrées dans la Déclaration des Droits de 1960- permettent de dégager et d'isoler les fondements et les processus de la démocratie au Canada, il faut reconnaître, d'autre part, que c'est à l'ensemble des citoyens canadiens qu'il faut se référer pour situer la démarche démocratique canadienne, car ce sont eux qui en sont non seulement l'objet mais le sujet. C'est alors que l'on se trouve en présence de conceptions personnelles de l'homme, de la vie et du monde, de comportements individuels vis-à-vis des institutions et des réalités contemporaines, et d'évocations singulières au sujet des réponses à apporter aux problèmes de l'heure. La suprématie de la loi, du Parlement et de la Constitution, le principe de la majorité, de la solidarité et de la responsabilité ministérielle, l'indépendance des tribunaux, le droit d'habeas corpus, sont quelques-unes des vertus de la démocratie canadienne ; mais celle-ci véhicule aussi tout un train de faits moins édifiants, depuis la situation qu'elle réserve à ses premiers citoyens autochtones jusqu'aux incursions nocturnes d'hommes politiques dans le circuit judiciaire, sans oublier les élucubrations olympiques de certains de nos penseurs -ou plutôt de nos "dépenseurs" de bien publics.

Certes la démocratie canadienne, elle aussi, est fondée sur les notions de bonheur et d'égalité, de liberté et de justice sociale. Il faudrait aussi l'envisager, selon Fernand Dumont, "non seulement en fonction de la décision, mais aussi de la médiation entre les propos divers qui expriment les intentions, les intérêts, les conflits de la collectivité". La démocratie doit par conséquent tenir compte d'une multitude de façons de concevoir et de réaliser ce bonheur, cette liberté, cette égalité et cette justice sociale sur les plans individuels et collectifs. Comment peut-elle réconcilier tous ces points de vue ? Comment, avec des ressources limitées et définies, peut-elle satisfaire des besoins illimités et des aspirations infinies ? Voilà un premier dilemme qui hante la démocratie institutionnelle au Canada.

2 - *Démocratie structurelle et démocratie mentale*

Le deuxième dilemme s'exprime dans le contexte métaphysique de la forme et de la matière démocratique ou plus précisément dans les diverses étiquet-

tes et démarches démocratiques. Il ne s'agit pas là d'un phénomène nouveau, essentiellement propre à la réalité canadienne, mais qui la transcende de plus en plus. En effet, les penseurs politiques, depuis Platon et Aristote, jusqu'à Marx et Mao, Fanon et Marcuse, en passant par Thomas d'Aquin et Thomas More, Mills et Rousseau, ont donné à l'idéal démocratique, c'est-à-dire au gouvernement de tous par tous et pour tous, des notions bien différentes. En réalité, si certains leaders politiques contemporains, partout à travers le monde, aiment bien se référer à l'un ou plusieurs de ces maîtres-à-penser ou à Lincoln, Jefferson, Montesquieu, Locke, Tocqueville et Weber, certaines de leurs pratiques n'en démontrent pas moins qu'ils ont très bien compris l'essence des messages de Machiavel et de St-Just, de Sorel et de Malaparte.

Si les révolutions soviétique et chinoise ont eu des conséquences pratiques bien différentes de celles des révolutions américaine et française, les idéaux démocratiques qui les animaient au départ se ressemblaient étrangement, c'est-à-dire, créer une société plus juste en renversant des structures et des systèmes injustes. Or, le Canada n'a jamais eu recours à la révolution pour se donner une vocation démocratique. Certes, les rébellions et une récente "Révolution tranquille" ont ébranlé certaines de ses institutions et convictions traditionnelles tout en faisant naître de nouveaux mouvements et de nouvelles aspirations. La démocratie s'est établie au Canada d'une façon évolutive et elle ne s'est pas développée de la même façon aux différents paliers de gouvernement ; le suffrage universel a été accordé à des moments très différents de l'histoire canadienne aux échelons fédéral, provincial et municipal. L'élément capital ici réside dans le fait que la démocratie canadienne n'est pas uniquement une affaire de *structures* mais une question de *mentalité*. Il ne suffit pas d'avoir une constitution et des lois qui confirment les droits et les libertés, il faut une atmosphère et des convictions qui en garantissent le respect et la promotion. D'une part, la liberté véritable s'exprime dans les paramètres prévus par des lois justes. D'autre part, aucune loi à portée démocratique ne saurait avoir d'effet dans un régime tyrannique. Le vrai test de la démocratie politique est enfin beaucoup plus mental que structurel. Si la crainte est le début de la sagesse, c'est aussi une manifestation des limites de la liberté.

3 - Démocratie politique, démocratie utilitaire.

Au cours du siècle dernier, la démocratie canadienne a été surtout un phénomène politique alimenté par des sociétés relativement repliées sur elles-mêmes. Or à l'époque de l'industrialisation et de l'urbanisation, de l'éducation universelle et des communications immédiates, la démocratie canadienne a pris des connotations économiques et sociales dans un univers où les disparités et les inégalités, hier tolérées, deviennent maintenant des sources de revendications,

de révoltes et même de violence. L'idéal démocratique autrefois défini par la famille, les églises et les leaders politiques est en train de prendre une essence plus matérielle influencée par les nouvelles élites du monde des media, de l'éducation, des sociétés industrielles et des syndicats. La démocratie politique au Canada devient une démocratie utilitaire. Certains y verront là l'influence de la pensée marxiste, socialiste ou de la social-démocratie ; d'autres, par contre, en concluront qu'il s'agit de l'adaptation pure et simple aux réalités nouvelles et d'une nécessaire répartition plus équitable des richesses ainsi que d'un partage mieux équilibré du bien-être et des loisirs à l'intérieur d'une implacable société de consommation.

4 - Démocratie traditionnelle, démocratie nouvelle.

Bien plus, alors qu'autrefois l'idéal démocratique visait surtout à conserver et à développer les droits de l'individu, celle-ci doit faire face aujourd'hui à des problèmes qui se situent surtout au niveau des groupes. A l'époque du déclin de l'autonomie individuelle et de la répartition de plus en plus claire des tâches et des responsabilités, le pouvoir démocratique de tous exprimé par les dirigeants élus au suffrage universel se trouve confronté à une multitude de groupements, d'associations, de sociétés qui réclament une participation directe au processus décisionnel autrement que par les voies de la démocratie traditionnelle. Ce dilemme n'est pas unique au Canada, mais il y prend une connotation particulière. On comprend aisément, dans de telles circonstances, pourquoi le langage démocratique prend une signification démocratique différente selon les milieux et les intérêts. En lançant l'idée d'une "nouvelle société", en établissant un contrôle temporaire des prix et des salaires, en voulant créer, à l'échelle du Canada, un nouvel ordre économique national -premier échelon d'un nouvel ordre économique international- le gouvernement fédéral a réussi à aliéner aussi bien le monde des affaires -notamment les grandes sociétés, les banques et les maisons de fiducie- que les "grands" du monde syndical ; et cela naturellement pour des raisons parfaitement contradictoires.

Certes, le polycentrisme démocratique canadien n'a rien à voir avec la dialectique marxiste ou maoïste, mais bien avec la multiplicité des formations sociales, économiques et politiques existant dans l'univers politique canadien et qui ont trop souvent tendance -chacune d'elles- à évoluer en fonction d'elles-mêmes et à globaliser à partir d'elles-mêmes.

L'approche "globale" adoptée par plusieurs milieux et entités est devenue monnaie courante dans la démocratie canadienne. On n'en est plus à une juxtaposition de parties qui formeraient un tout, mais à une mosaïque de totalités dans laquelle chaque entité n'accepte plus d'être simplement une partie. Dans cette optique, il

est naturel pour les 11 000 Inuits de réclamer la formation d'une nouvelle province dans le Nord du Canada ; pour les 300 000 Indiens de revendiquer une plus grande forme d'autonomie dans leurs territoires ; pour de nombreux groupes ethniques de proposer des programmes dits de multiculturalisme pour faire valoir leur identité propre ; pour bien des anglophones de considérer le bilinguisme ou la montée du fait français comme une atteinte à leur conception d'un Canada sans trait d'union. On ne se surprend plus, et à juste titre d'ailleurs, de voir bien des femmes envisager leur participation à la vie politique, économique et sociale en fonction d'idéaux qui leur soient spécifiques. Il n'est pas anormal pour des grandes sociétés, notamment les multi-nationales, de refuser l'intervention de l'Etat lorsqu'il s'agit de contrôler certaines de leurs activités -notamment leurs profits- mais de la réclamer ardemment au plan des privilèges fiscaux et des subventions de démarrage. Pourquoi s'étonnerait-on de voir les ouvriers et les travailleurs former des fronts communs pour obtenir non seulement des traitements plus élevés mais pour arracher une plus grande voix au chapitre de la prise des décisions dans les milieux où ils oeuvrent ? Enfin, qui se surprendra, dans de telles circonstances, de voir les Québécois francophones chercher à affirmer leur personnalité et leur spécificité au Canada et dans le monde pendant que d'autres provinces cherchent aussi à faire de même, mais dans un climat fort différent ? Dans cette entreprise de singularisation, chaque porte-parole a tendance à globaliser la partie ou le parti auquel il appartient, à affirmer ses positions, à simplifier souvent les problèmes en ne tenant pas toujours compte de la règle fondamentale de la majorité et même à parler au nom d'une majorité inexistante ou invérifiable. On n'en est plus à déterminer le jeu démocratique simplement au décompte du plus grand nombre de voix, mais à l'éclat et aux effets provoqués par ceux qui ont la plus haute voix, ou la voie la plus directe aux oreilles des pouvoirs publics. Dans ce dernier cas, les voix sont bien basses et peu perceptibles ; on dirait les voix du silence de la vraie démocratie.

Ce sont beaucoup moins les institutions démocratiques qui sont remises en cause -bien qu'elles le soient dans plusieurs cas- que la conscience démocratique qui devrait animer les différentes parties en présence. La conséquence d'un tel comportement est d'élever les convictions au niveau d'une véritable foi qui amène les porte-parole à entrevoir la société et le monde à travers un prisme : prisme fédéral, prisme provincial, prisme patronal, prisme syndical, prisme idéologique. Il s'agit là d'un phénomène inévitable, naturel même, mais qui n'en constitue pas moins un dilemme fondamental pour la démocratie canadienne.

5 - Démocratie parlementaire, démocratie extra-parlementaire.

Confronté à une telle situation, l'appareil parlementaire, qui est l'expression la moins imparfaite de l'ensemble du peuple, se trouve désarmé. Le Parlement est peut-être toujours l'expression de la souveraineté populaire, mais il n'est plus, à l'époque de la démocratie de négociation, l'instrument par excellence pour faire face à l'universelle politisation des problèmes. Que ce soit au niveau des relations fédérales-provinciales surtout au chapitre des partages fiscaux, des politiques énergétiques, de l'établissement de politiques économiques, industrielles, scientifiques et technologiques, le Parlement n'est plus l'organe de décision, mais seulement de légitimation et de légalisation des choix pris ou recommandés en d'autres milieux tels que les Conférences fédérales-provinciales, les Commission royales d'enquête et les Comités d'études, sans oublier naturellement les organes administratifs.

Or, au Canada comme ailleurs, les media et les groupes de pression jouent un rôle de plus en plus grand dans le forum démocratique. On se trouve alors devant des problèmes de trois ordres.

D'abord, les media et les groupes d'intérêts s'expriment et agissent de façon très circonstancielle ; ils réagissent surtout aux événements du moment ou s'expriment lorsque leurs intérêts spécifiques sont mis en cause. Ceci a pour effet, ce qui n'est pas mauvais d'ailleurs, d'actualiser constamment le débat démocratique, mais d'empêcher la remise en cause de certains phénomènes qui ne sont pas toujours dans le plus grand intérêt de la démocratie. D'ailleurs, de nombreux représentants de ces groupes de pression s'efforcent de monopoliser, directement ou indirectement, les leviers de l'appareil démocratique provoquant très souvent des réactions violentes de la part d'autres groupes qui voudraient, eux aussi, participer au processus de décision.

En second lieu, tant et aussi longtemps que la grande majorité des Canadiens acquiesçaient aux normes de la démocratie politique ou acceptaient de les subir, les heurts étaient moins perceptibles. Cependant, à l'époque où l'on recherche une plus grande démocratie sociale et économique, les chocs deviennent fréquents, surtout lorsque l'on se trouve en présence, d'une part, des représentants de l'Etat et, d'autre part, de groupes nombreux et bien organisés -grandes sociétés ou grands syndicats- qui ne véhiculent plus simplement des options mais des idéologies différentes ; or, peut-on construire une société plus juste, plus démocratique, sans transformer les rouages de la libre entreprise ? Inversement, comment peut-on préserver la liberté individuelle en remettant en cause le principe de la libre entreprise ? Il existe certes de nombreuses voies mitoyennes, mais la plupart des antagonistes ne veulent même pas les envisager. Les problèmes sont plus aigus lorsque les solutions de compromis sont difficiles à élaborer, comme c'est le cas pour des questions comme l'abolition de la peine de mort et la reconnaissance de l'avortement sur demande.

Troisièmement, presque toutes les réflexions politiques ont porté, au cours de la dernière décennie, sur des problèmes qui avaient trait aux grands défis -dont je traiterai plus loin- plutôt qu'à la recherche d'une nouvelle conscience démocratique, Comme vient de le démontrer d'une façon éclatante le Rapport de la Commission Symons sur les études canadiennes, les Canadiens s'interrogent peut-être beaucoup mais pas suffisamment en profondeur sur les valeurs fondamentales de leur passé, leur présent ou leur avenir dans beaucoup de domaines. Peut-être est-ce là le fait de la jeunesse, des grands espaces, des tâches immédiates à accomplir dans des frontières nouvelles, de l'incompréhension ou simplement le fait d'un constat de l'impossible découverte d'une âme collective ?

Ceci tient peut-être au fait que la majorité des Canadiens croient que ce n'est pas la démocratie qui est en jeu mais bien le Canada lui-même ou une certaine conception qu'ils se font de leur pays.

Mises à part les oeuvres de quelques hommes politiques, philosophes ou politicologues, cette pénurie de réflexions fondamentales sur l'essence même de la démocratie provient aussi du fait que trop de Canadiens n'ont jamais vécu dans un milieu où les grandes libertés sont bafouées. Ils apprécieraient peut-être mieux la liberté dont ils jouissent présentement le jour où ils pourraient la perdre. La démocratie ne saurait être envisagée en vase clos mais sur une base comparative.

La liberté qui prévaut au Canada ainsi que la prospérité d'après-guerre y entraînant la venue de plus de trois millions d'immigrants depuis 1945 ont malheureusement été trop envisagés comme des phénomènes permanents et imperméables. Rien ne réussit mieux que la réussite, dit-on. Mais rien n'est plus fragile que la liberté et la prospérité. Effectivement, les voies de la réussite facile et rapide se sont amenuisées au point où l'anxiété a remplacé l'assurance : le chômage, l'inflation, la crise énergétique, le déficit commercial, des grèves prolongées dans des secteurs jugés essentiels, la baisse de la productivité sont des phénomènes qui hantent presque toutes les démocraties occidentales. Ces problèmes constituent à la fois des freins mais aussi des aiguillons à la démocratie.

La démocratie canadienne n'est donc pas sans problèmes. Un peu à l'image d'un personnage de Montesquieu qui souligne dans ses *Lettres persanes*: "Je connais une femme qui marche assez bien mais qui boite dès qu'on la regarde".

II – LES DEFIS DE LA DEMOCRATIE CANADIENNE

C'est ce qui m'amène à la seconde partie de mon propos c'est-à-dire aux défis majeurs de la démocratie au Canada que je regrouperai sous cinq rubriques : les défis de

- l'individualité,
- l'unité,

- l'équité,
- l'amenuisement des disparités économiques,
- de la responsabilité internationale.

Tous ces phénomènes ont des assises paradoxales car ils comportent en eux-mêmes des présomptions positives et négatives en même temps, et soulèvent des contradictions qui en définissent la nature dichotomique. Ainsi, chacun de ces phénomènes, c'est-à-dire le voisinage avec les Etats-Unis, le fédéralisme, la dualité linguistique, le libéralisme économique, l'action internationale canadienne, ne sont pas source uniquement de réconforts ou seulement d'insatisfactions pour les Canadiens de toutes les régions du pays. Chacun de ces phénomènes soulève l'admiration des uns et l'exaspération des autres. Les jugements *a priori* précèdent souvent l'analyse des faits et dissimulent la complexité de ces divers phénomènes. A l'époque des "ismes", l'analyse empirique, l'étude scientifique et la discussion sereine deviennent des entreprises hasardeuses car, trop souvent, les avantages d'une popularité éphémère semblent plus intéressants que les bienfaits moins nombreux mais plus durables d'une responsabilité plus réfléchie. Toutes les démocraties n'échappent plus à ce phénomène où les héros du jour deviennent vite fatigués. Le goût et la force du changement sont devenus les prémisses de la société libérale, parfois sur une base beaucoup plus rapide que le souhaiteraient les protagonistes de la démocratie pluraliste, parfois sur le plan beaucoup trop lent surtout pour ceux qui veulent changer le système politico-économique plutôt que se satisfaire de remplacer le parti politique au pouvoir.

Ces comportements concrets sous-tendent toute la réalité démocratique et entraînent naturellement des conflits. C'est là que résident les problèmes fondamentaux de la démocratie canadienne : pourra-t-elle trouver un équilibre, une harmonie dans cet éventail de solutions qui s'offrent à elle au moment où le pays est confronté à ces cinq défis majeurs.

1 - Individualité

Le premier défi du Canada réside sans aucun doute dans la recherche et la préservation de son individualité. On comprendra qu'il s'agit d'un "défi américain"; Si, d'une part, il ne faut pas exagérer outre mesure le niveau de dépendance du Canada vis-à-vis des Etats-Unis, en particulier sur le plan politique, il est incontestable que le devenir canadien est lourdement hypothéqué par sa position géographique, son interdépendance économique, industrielle, technologique, militaire et culturelle dans bien des domaines.

Les efforts entrepris pour établir une "troisième option" au plan des relations internationales -sur laquelle je reviendrai plus loin- les contrôles sur les investissements étrangers, les récentes décisions touchant les périodiques étrangers

imprimés au Canada, les prises de positions antérieures ayant trait au contrôle exclusif canadien des banques et sociétés d'assurance, des media, de l'industrie d'uranium, constituent des premiers jalons d'une réaction qui s'ajoute à toute une démarche typiquement canadienne -des institutions politiques, un système de sécurité sociale par exemple- fort différente de celle qui existe aux Etats-Unis.

L'existence d'un secteur nationalisé -il existe au Canada plus de 50 sociétés de la Couronne (entreprises publiques) qui n'a pas de contre-partie publique aux Etats-Unis et le souci du gouvernement canadien de créer de plus en plus de sociétés semi-gouvernementales dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, représentent d'autres aspects très importants dans la poursuite d'un plus grand contrôle de l'économie canadienne par les Canadiens eux-mêmes.

Cependant, l'obstacle fondamental dans la recherche d'une nouvelle société canadienne réside dans le système économique lui-même, Tant et aussi longtemps que les Canadiens auront la conviction que le système qui prévaut sur leur sol doit être le fondement de la vie économique canadienne, il ne fait aucun doute que le problème du contrôle de leur économie restera toujours au centre de leurs préoccupations.

De plus, dans le système fédéral actuel, il ne saurait y avoir de réponse uniforme au problème des investissements étrangers.

La politique continentaliste, prônée par beaucoup d'Américains et par certains économistes canadiens, surtout dans le domaine énergétique, soulève moins de problème au niveau de ses manifestations extérieures. Les difficultés se situent au niveau du processus de décision notamment du contrôle des priorités, des programmes et des politiques. Or le pouvoir du Canada est relativement faible vis-à-vis des Etats-Unis compte tenu du fait que plus de 70 % de ses exportations et de ses importations sont dirigées vers les Etats-Unis ou en proviennent. Bien que certains Canadiens en soient venus à la conclusion que l'ancien Sous-secrétaire d'Etat, G. Ball, avait raison lorsqu'il affirmait en 1968, dans son livre *The Discipline of Power*, "Que le Canada mène un combat d'arrière-garde contre une situation inévitable", c'est-à-dire son intégration éventuelle aux Etats-Unis, on peut affirmer sans crainte de se tromper que les Canadiens dans leur ensemble sont maintenant mieux équipés culturellement, politiquement et institutionnellement pour réagir devant le continentalisme. Or de nombreux Canadiens sont déchirés entre l'affirmation de l'être politico-culturel canadien et leur mieux-être économique et matériel que leur procurent des relations suivies avec les Etats-Unis, en plus d'un certain mode de vie qu'ils ont tendance à croire universel. Une telle analyse comporte des pièges inhérents dont les répercussions sont difficiles à imaginer pour la démocratie de demain.

2 - Unité

Le deuxième grand défi de la démocratie canadienne réside dans la réponse qu'elle apportera aux questions soulevées par la coexistence d'unités différentes, particulièrement à trois niveaux :

- a) culturel et institutionnel,
- b) culturel et linguistique,
- c) strictement québécois.

0

Le fédéralisme canadien repose sur une division des pouvoirs établis en 1867 dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. De quatre provinces qui constituent le Canada à l'époque, on en compte maintenant dix, en plus de deux territoires (Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) qui relèvent toujours du gouvernement fédéral bien qu'il y ait là des embryons de législature régionale.

Les débats sur le rapatriement de la constitution canadienne, c'est-à-dire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et les conférences de 1968 à 1971 pour rédiger une nouvelle constitution et en arriver à un nouveau partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces représentent des épisodes bien laborieux mais sans résultats concrets, du moins jusqu'à présent, du fédéralisme canadien. Pendant que la plupart des praticiens et théoriciens anglophones parlent de l'érosion continue des pouvoirs fédéraux au cours des vingt dernières années, beaucoup de Québécois, de leur côté, affirment que le gouvernement central n'a jamais cessé, au cours de quarante dernières années -au profit de la crise économique et de la Deuxième Guerre mondiale et grâce aux pouvoirs résiduels et pouvoir fédéral de dépenser- d'aller dans la voie de la centralisation. Or, une analyse complète de la situation démontre bien clairement qu'à la fois le pouvoir des provinces et celui du gouvernement fédéral n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années. Les gouvernements provinciaux d'aujourd'hui n'offrent aucun point de similitude avec ceux d'il y a trente ou quarante ans. D'autre part, le budget du gouvernement fédéral et son champ d'action actuel ne peuvent pas être comparés à ceux d'il y a une quarantaine d'années.

En d'autres mots, le fédéralisme pose le problème de la double loyauté envers différentes structures d'autorité.

Il est bien évident que la démocratie elle-même ne peut pas solutionner ces problèmes d'ordre fédéral-provincial mais elle contribue, dans une grande mesure, à créer des poids et des contre-poids qui permettent à tous les citoyens d'avoir un certain minimum vital d'un bout à l'autre du pays.

ⓑ

Le phénomène de la dualité linguistique et de l'existence de différents groupes ethniques au Canada constitue en second lieu l'un des sujets sur lesquels on s'est le plus penché au cours des dernières années.

Depuis la publication du Rapport Laurendeau-Dunton sur "le bilinguisme et le biculturalisme", le Rapport Gendron sur "la situation du français et les droits linguistiques au Québec", la promulgation de la Loi sur les langues officielles à Ottawa, et celle du français en tant que langue officielle, au Québec (la loi 22), les débats n'ont cessé de se multiplier. Si, dans certains secteurs, le bilinguisme a fait des progrès importants, il faut admettre que la percée du fait français à l'échelon fédéral commence à marquer le pas.

Le Rapport Symons confirme d'ailleurs ce phénomène en indiquant que les universités elles-mêmes ont réduit leurs exigences au plan de l'étude des langues officielles au Canada. La Commission Symons conclut que le grand problème ne réside pas dans l'américanisation de nos universités, mais bien dans celui de contraindre nos universitaires canadiens de la valeur du Canada.

Les rapports entre francophones et anglophones me semblent aller de pair avec le cheminement de la connaissance : après la perception, vient l'appréhension et enfin la compréhension. On en est toujours au niveau de la perception ; il s'agit d'un phénomène récent car le fait français, dans bien des domaines, est encore ignoré. Passera-t-on au niveau de l'appréhension, c'est-à-dire au désir de mieux se connaître pour enfin mieux se comprendre ?

ⓒ

Ce problème est nécessairement lié au troisième volet, c'est-à-dire à celui du Québec dans le Canada d'aujourd'hui et de demain.

On ne peut traiter du devenir de la démocratie canadienne sans accorder une place particulière au Québec, notamment aux transformations survenues depuis le début de la Révolution tranquille en 1960. Embarqué dans un processus de changements et de développement, le Québec s'est façonné au Canada, et dans bien des endroits dans le monde, une spécificité et une personnalité propre dont les ramifications sont incontestables. La culture, les institutions, bref tout est en train de passer d'une conception, du style ou du terme "canadien-français" à celui de "québécois" tout court. Un peu comme les Ecossais qui se sont toujours présentés et définis comme tels plutôt que comme Britanniques, les Québécois francophones ont pris le chemin de l'affirmation nationale. Jusqu'où ira cette évolution ? Chacun, selon ses convictions ou son prisme, a une réponse toute faite. Qu'il convienne simplement de dire que le processus de découverte du soi collectif, bien

qu'il ne soit pas nouveau dans l'histoire des francophones canadiens, prend une signification particulière au moment où le Parti Québécois forme l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec. Toute personne qui aurait tendance à diminuer ou à minimiser ce phénomène risque de fausser le jeu de la démocratie au Québec et au Canada. Qu'il me soit simplement permis d'indiquer ici qu'à mes yeux, les Canadiens ont une responsabilité internationale de régler cette question de façon démocratique. Certes, il s'agit là d'un phénomène capital pour bien des peuples qui suivent de loin, physiquement, mais de près intellectuellement ce qui se passe présentement au Québec.

3 - La réduction des disparités économiques.

Si le fédéralisme présente de nombreux avantages surtout au plan de la reconnaissance des particularismes locaux, une participation plus grande des populations au processus politique, un meilleur partage des fonctions administratives et une plus grande efficacité des services, il faut reconnaître d'autre part qu'il existe des déséquilibres très importants dans le système actuel aussi bien sur le plan démocratique que sur le plan économique.

Personne ne peut véritablement croire que l'Île du Prince-Edouard, avec moins de 100.000 habitants, peut avoir le même poids que l'Ontario et le Québec qui en ont plus de 6 millions. Dans le but d'amoindrir ces déséquilibres démocratiques et économiques et d'accorder le minimum vital de même que des services sociaux à l'ensemble de la population, le gouvernement fédéral est intervenu non seulement au chapitre du bien-être social, mais aussi dans le développement économique et même dans des secteurs qui, selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, relèvent de la juridiction des provinces. C'est le cas de l'enseignement aux niveaux collégial et universitaire, et de la recherche -domaine où le gouvernement fédéral accorde des crédits considérables. Il en va de même des affaires urbaines. De telles politiques ont engendré de nombreux conflits entre le gouvernement fédéral et les provinces. Dans d'autres domaines comme l'environnement, les communications, les ressources naturelles, les provinces sont de plus en plus déterminées à affirmer leur compétence et leur juridiction. Certaines difficultés seront réglées avec les provinces dites riches, mais au niveau des provinces moins privilégiées qui ont besoin de l'appui du gouvernement fédéral pour continuer à jouir des services qu'elles possèdent présentement, la situation est plus ambiguë.

Ces déséquilibres régionaux sont sans aucun doute le résultat d'un manque de planification économique, limitée elle aussi par l'existence même du système fédéral. Au moment où la Communauté Economique européenne vient de mettre sur pied des programmes semblables en faveur des régions moins favo-

risées, on comprendra mieux l'importance de trouver des solutions qui permettront non seulement de donner à tous les Canadiens le minimum vital, mais de leur offrir une égalité des chances au niveau du travail et des services.

4 - *L'équité sociale*

Ce défi des disparités régionales est naturellement intimement lié à celui de l'équité sociale.

En réalité, la société d'abondance et d'affluence de même que la société ouverte ont créé un très grand nombre de frustrations dont les plus importantes sont sans aucun doute le chômage, la mauvaise distribution des richesses et l'incapacité de participer pleinement à certains avantages qu'offre une société jouissant d'un haut niveau de vie. Le défi de la démocratie canadienne, à mes yeux, est de permettre à ceux qui investissent leur vie dans leur pays d'en retirer autant d'avantages que ceux qui investissent uniquement leurs crédits. Il s'agit là d'un défi de taille dans une société nord-américaine où il ne faut nuire aux grands et aux riches tout en tentant d'accorder le minimum aux moins fortunés, dans tous les sens du mot.

La société juste est un phénomène que l'on peut monnayer surtout lorsque vient le moment de payer la note de tous les programmes qu'elle sous-tend. Il est bien évident que ce n'est pas seulement au Canada mais dans beaucoup de démocraties occidentales que l'on commence, dans différents milieux, à vouloir mettre des freins à tous ces programmes dits de sécurité sociale. Dans une telle entreprise, il est certain que ceux qui seront les plus affectés seront ceux qui ont des revenus fixes, et d'une façon toute particulière, ceux qui ont donné leur vie pour la construction du pays, et dont les allocations de retraite permettent à peine de faire face à une inflation galopante. La démocratie canadienne est soumise elle aussi à des exigences découlant à la fois du progrès économique et scientifique dans une société fortement influencée par le mode de vie et de faire américain. Ainsi, après avoir tant dépensé pour créer des biens matériels et établir un système généralisé de bien-être, on est obligé d'affecter des crédits pour en corriger les maux ou les abus. Dans cette course effrénée vers un niveau de vie toujours plus élevé, on a oublié trop souvent la qualité de la vie. Sur un autre plan, il est indéniable que la notion de vie privée a pris un sens de plus en plus ambigu à l'époque des ordinateurs et des postes d'écoute. Et que dire de l'exploitation des gagne-petit et de tous les consommateurs par de nombreuses sociétés et par une publicité exacerbée et souvent mensongère. Voilà autant de secteurs où la liberté des uns équivaut à la domination des autres. Un tel phénomène constitue un défi percutant pour la démocratie canadienne.

5 - La responsabilité internationale.

La responsabilité internationale constitue un autre défi pour la démocratie canadienne. Accédant, il y a quelques décennies à peine, à la pleine souveraineté externe, le Canada a forgé rapidement son profil international par sa participation aux guerres mondiales, par l'établissement d'un commerce extérieur diversifié, par l'élaboration d'un réseau de relations diplomatiques avec la plupart des pays indépendants et par une participation soutenue à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organismes de la Banque mondiale, aux Banques régionales et de développement de même qu'au Commonwealth et à l'Agence de Coopération culturelle et technique, sans oublier son rôle dans NORAD et l'OTAN. Le Canada a réussi, au cours des dernières années, à se tracer une voie et à se donner une voix singulière dans le concert des nations.

En reconnaissant la Chine de Mao, en refusant de rompre ses liens avec le régime de Castro, en ne suivant pas la politique américaine durant la guerre au Viet-Nam, et, plus récemment, en cherchant à développer un lien contractuel avec l'Europe et en multipliant ses liens avec le Japon et un très grand nombre de pays du Tiers-Monde, le Canada a réussi à diversifier ses relations internationales et à affirmer ainsi son caractère distinctif. La participation canadienne aux Conférences sur le désarmement et la sécurité européenne, le rôle du Canada sur le plan de l'assistance aux pays en voie de développement, et sa participation aux opérations pour le maintien de la paix, sont d'autres phénomènes qui affirment le caractère international du Canada. Dans tous ces domaines, le Canada n'apporte peut-être pas une expérience semblable à celle des Grandes Puissances, mais il apporte un certain idéalisme qui ne va pas nécessairement de pair avec ses intérêts nationaux. Il est évident qu'au cours des dernières années, les intérêts nationaux, comme c'est le cas dans les discussions sur le droit de la mer, commencent à être plus manifestes. La réponse que donnera le Canada aux efforts en vue de créer un nouvel ordre économique international sera à ce sujet extrêmement révélatrice de sa volonté de promouvoir la notion de démocratie économique à l'échelon de la planète. C'est là un défi majeur, qui, à côté d'une évolution mieux équilibrée de ses relations avec les Etats-Unis, constitue les deux pôles déterminants dans la responsabilité internationale du Canada de demain. Dans un cas comme dans l'autre, il faudra faire preuve de beaucoup d'idéalisme.

CONCLUSION.

Or, j'en reviens à l'essence même de mon sujet : la démocratie exige chez ceux qui veulent bien la pratiquer une bonne dose d'idéalisme. La dictature et le totalitarisme sont des régimes bien plus simples, peut-être bien plus réalistes, mais combien plus tyranniques.

L'idéal démocratique canadien qui aurait pour but d'accorder à la fois le bien-être matériel et d'assurer le respect des libertés individuelles tout en respectant les revendications légitimes de différents groupes peut sembler irréalisable à plusieurs qui cherchent les solutions faciles et toutes faites. Or, c'est la voie difficile de la démocratie qui m'apparaît non seulement souhaitable mais indispensable, du moins au niveau des buts à atteindre ; le choix des moyens me semble alors moins fondamental qu'un capital, car en fait, la démocratie n'a de valeur que si elle existe dans l'esprit des hommes et des femmes qui pratiquent la tolérance et le respect d'autrui. Néanmoins, la démocratie canadienne ne saurait plus tolérer rien des phénomènes intolérables. Alors on ne parlera plus uniquement d'une société juste, mais d'une société harmonieuse.

En concluant, Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'exprimer certaines réflexions qui me sont venues à l'esprit lorsqu'on m'a invité à prononcer une communication sur le présent sujet. Je me suis alors demandé ce qui avait pu amener mon ancêtre Jean Sabourin, en compagnie de sa femme, Mathurine Renaud, et de son fils Pierre, à quitter le foyer familial de Montalembert dans le Poitou, pour se rendre à La Rochelle et, de là, à Charlesbourg au Québec pour s'y établir et y laisser de nombreux descendants. Qu'est-ce qui l'avait véritablement motivé ? Était-ce par souci d'idéal démocratique ? ou pour répondre à l'appel de Louis XIV intéressé à développer cette terre française en Amérique ? Était-ce par souci d'améliorer son mieux-être ?

Cette motivation, j'ai essayé de la comprendre trois siècles plus tard en retournant à Montalembert en juillet 1970 pour étudier les documents (de la Commune) qui existent toujours. Si bien de mes questions à ce sujet sont restées sans réponse, j'ai toutefois mieux compris ce qu'il était et ce qu'il représentait, lui qui, en 1670, ignorait probablement que pendant qu'il prenait la route du Canada on jouait *Le Bourgeois gentilhomme* de Molière à Paris, que Pascal rédigeait ses *Pensées*, que Racine remportait avec *Bérénice* un plus grand succès que le *Tite-Bérénice* de Corneille, et que Bossuet venait d'être nommé Précepteur du Grand Dauphin. Les symphonies de Lulli lui étaient certainement inconnues et peut-être même les hauts faits de Condé, de Turenne et même de Colbert. Ce qui importe c'est qu'il y avait suffisamment de détermination chez lui pour faire face à bien des difficultés et entreprendre une nouvelle existence dans un milieu inhospitalier et supporter un climat dont il ignorait sans doute les rigueurs. Quatorze générations plus tard, ses descendants sont toujours là, mais dans une situation combien différente. De l'absolutisme d'hier à la démocratie contemporaine, il y a un grand pas ; mais il faudra peut-être autant de détermination pour assurer maintenant et demain non la survie mais le développement du principe démocratique au Canada.